

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 439

présenté par
M. Bazin et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, après la deuxième occurrence du mot :

« de »,

insérer le mot :

« très ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient demander de la souplesse au dispositif imposé afin de ne l'imposer que pour les très longues distances.